

**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 483 du 4 mai 2022**

**Autres thématiques : Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS)**

**et GIP "Agence du service civique"**

**Conseil supérieur de l’économie sociale et solidaire (CSESS) :**

# [Décret n° 2022-576 du 19 avril 2022](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045614609) relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire

Journal officiel du 21 avril 2022

Ce décret modifie le [décret n° 2015-732 du 24 juin 2015](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030780650&categorieLien=cid) en ce qui concerne la composition du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire et la durée du mandat de ses membres. Il corrige également certains noms d'entités.

**GIP « Agence du service civique » :**

# [Arrêté du 30 mars 2022](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045695851) approuvant la convention constitutive modificative du groupement d'intérêt public « Agence du service civique »

Journal officiel du 29 avril 2022

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 30 mars 2022, est approuvée la convention constitutive modificative du groupement d'intérêt public « Agence du service civique », adoptée par le conseil d'administration du groupement par délibération en date du 11 mars 2022.  
L'arrêté du 3 juin 2021 approuvant la convention constitutive modificative du groupement d'intérêt public « Agence du service civique » est abrogé.  
Un extrait de la convention constitutive modifiée figure en annexe du présent arrêté.  
La convention constitutive modificative, dont l'extrait est publié en annexe, peut être consultée par toute personne intéressée au siège du groupement.